

VŒU

déposé par le groupe Centre Démocrate, Républicain et Citoyen
Le raccordement électrique des EnR ne doit pas être l'angle
mort de la transition énergétique

Vœu amendé en séance sur proposition des groupes de la majorité et adopté

Le SRADDET adopté en décembre 2019 fixe pour notre Région Centre-Val de Loire un objectif de 100% de consommation régionale d'énergie couverte par une production d'énergies renouvelables d'ici à 2050. Il s'agit d'un objectif très ambitieux, partagé avec de nombreuses autres régions françaises qui implique de multiplier par 5 la production d'électricité d'origine renouvelable dans notre région.

Il convient aujourd'hui de se mettre en ordre de marche pour y parvenir et d'augmenter les capacités de raccordement au réseau de distribution électrique. Or de nombreux acteurs rencontrés sur le terrain alertent sur les difficultés rencontrées au moment de procéder au raccordement des projets de production d'électricité photovoltaïque.

Nous disposons d'un outil : les Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables. Etablis par les gestionnaires du réseau de transport et de réseau de distribution d'électricité (RTE et ENEDIS), ils définissent également la valeur de la quote-part dont s'acquittent les producteurs pour être raccordés au réseau de distribution. Il s'agit d'un document essentiel pour donner de la visibilité aux porteurs de projets en termes de coûts et de délais de raccordement, en vue notamment d'évaluer la viabilité économique de leurs projets. Ils permettent également aux gestionnaires de réseau d'évaluer les ouvrages à réaliser pour permettre les raccordements, afin notamment d'augmenter les capacités d'accueil des énergies renouvelables.

La transformation radicale de notre mix de production électrique avec l'augmentation du nombre de producteurs d'énergies renouvelables électriques engendre des besoins importants d'évolution des réseaux publics d'électricité. Conformément à une ordonnance de 2019, les objectifs définis par les SRADDET, la programmation pluriannuelle de l'énergie et la dynamique régionale de développement des énergies renouvelables sont pris en compte par le Préfet de région, pour la définition de la capacité globale de raccordement des schémas régionaux de raccordement.

Le dernier Schéma régional du Centre-Val de Loire, entré en vigueur en mars 2023 pour une période de 10 ans, présente déjà des capacités de raccordement insuffisantes. En effet, après seulement une année, entre 60 et 70 % des 4 000 MW de capacités mis à disposition dans le nouveau schéma sont d'ores et déjà attribués. De nombreux porteurs de projets se voient ainsi fixer des délais de raccordement très importants ou des propositions de raccordement avec des limites d'injection sur le réseau, ce qui revient à menacer la viabilité économique des projets.

Si le développement et l'équilibre du réseau électrique n'est pas une compétence du Conseil régional, il revient aujourd'hui à notre collectivité d'appeler à une gestion plus concertée et plus ambitieuse des capacités de raccordement au réseau électrique de nos énergies renouvelables. Il en va de la crédibilité des objectifs régionaux fixés dans notre SRADDET. A l'image de l'action de la Région lors des assises régionales de l'eau en novembre 2023, il est urgent d'anticiper ce problème du raccordement et de contribuer à faire dialoguer l'ensemble des acteurs pour construire des solutions collectives.

Par ces motifs :

Le Conseil régional Centre-Val de Loire réuni en session plénière le 27 juin 2024 :

- Alerte sur le fait que les enjeux du raccordement au réseau électrique des énergies renouvelables sont un obstacle majeur à l'accélération de la transition énergétique sur notre territoire, et à l'atteinte de nos objectifs de décarbonation ;
- **Appelle à l'organisation rapide d'une large concertation** visant à rassembler l'ensemble des parties prenantes du développement des énergies renouvelables en Centre-Val de Loire ; son objet sera de travailler collectivement à une **meilleure organisation de l'attribution et de la gestion des capacités de raccordement sur le territoire régional et d'assurer une augmentation de ces capacités à la hauteur des besoins estimés pour les prochaines années** ;
- Invite la Préfète de Région à veiller à ce que la concertation sur les enjeux du raccordement préalable à la révision ou adaptation des schémas régionaux de raccordement aux énergies renouvelables en Centre-Val de Loire implique de manière systématique les élus locaux, les syndicats locaux d'énergie et les porteurs de projets de production d'énergies renouvelables.

Amendement proposé par les groupes de la majorité :

Le Conseil régional Centre-Val de Loire réuni en session plénière le 27 juin 2024 :

- Alerte sur le fait que les enjeux du raccordement au réseau électrique des énergies renouvelables sont un obstacle majeur à l'accélération de la transition énergétique sur notre territoire, et à l'atteinte de nos objectifs de décarbonation ;
- Appelle RTE, qui a la responsabilité de l'élaboration en concertation du Schéma Régional de Raccordement au réseau des ENR (S3RENR), à procéder à une vision urgente du schéma actuel comme le cadre de la loi le lui permet au regard du taux important d'attribution, et à s'appuyer sur les objectifs et l'avis du Comité Régional de l'Energie (CRE) qui a la responsabilité d'organiser la concertation régionale permettant d'élaborer le Programme Pluriannuel de l'Energie, afin de garantir **une meilleure organisation de l'attribution et de la gestion des capacités de raccordement sur le territoire régional et d'assurer une augmentation de ces capacités à la hauteur des besoins estimés pour les prochaines années** ;
- Invite la Préfète de Région à veiller à ce que la concertation sur les enjeux du raccordement préalable à la révision ou adaptation des schémas régionaux de raccordement aux énergies renouvelables en Centre-Val de Loire implique de manière systématique les élus locaux, les syndicats locaux d'énergie et les porteurs de projets de production d'énergies renouvelables.

Vœu amendé adopté à l'unanimité des votes exprimés :

POUR : Groupes Socialistes, Radicaux, Citoyens (25) / Ecologie et Solidarité (11) / Communiste et Républicain (6) Groupes Union de la Droite, du Centre et des Indépendants (12) / Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen (7), Sonia PAREUX

ABSTENTION : Groupe Rassemblement National et Alliés (10), Cyril HEMARDINQUER, Ambre LOUISIN